

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai  
St-Antoine, n° 27, et grande  
rue Mercière, n° 32, au 2<sup>e</sup>.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de  
P. Justin, place de la Bourse,  
n° 8.



# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24  
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône  
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Une Assemblée générale des Actionnaires  
du Censeur aura lieu mercredi prochain 23  
décembre, à sept heures et demie.

LYON, 20 décembre.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Expédition de Mascara.

On nous communique à l'instant une lettre arrivée hier par  
le courrier de Toulon, et écrite par un officier qui fait partie  
de l'expédition de Mascara.

Il résulte de cette lettre que les difficultés que nous aurons  
à vaincre seront plus grandes qu'on ne l'avait cru d'abord.  
Nos troupes ont rencontré l'armée d'Abd-el-Kader, com-  
posée d'environ 40 mille hommes. Cependant aucun engage-  
ment n'a eu lieu. Les Arabes, à l'approche des Français,  
se sont séparés à droite et à gauche, laissant nos brigades  
avancer sans obstacles. Le plan d'Abd-el-Kader est facile à  
comprendre ; il paraît qu'il veut permettre à nos troupes de  
s'engager de plus en plus dans l'intérieur, et réformer son  
armée sur nos derrières ; ce sera quand nous reviendrons  
de Mascara, fatigués et ayant épuisé toutes nos provisions,  
qu'il essaiera de nous faire face. Pendant notre marche en  
avant, il se contentera de harceler notre arrière-garde et de  
rendre nos mouvements plus pénibles et plus dangereux. Du  
reste, comme nous ne connaissons pas personnellement l'au-  
teur de la lettre que nous analysons, nous ne pouvons nous  
porter garants des assertions qu'elle contient, quoique la con-  
duite des Arabes, dans tous les engagements soutenus con-  
tre nous, donne à ces assertions une grande vraisem-  
blance.

Voici ce que nous lisons dans l'*Eclair* de la Méditer-  
ranée :

ORAN, 4 décembre. — Le 1<sup>er</sup> décembre, nos troupes marchant  
sur le Sigg, ont rencontré, en avant de cette rivière, un camp de  
4,000 hommes placés en observation dans la forêt de Muley-Is-  
maël. Aussitôt attaqué que pris, le camp est resté en notre pou-  
voir. Les Arabes, mis en fuite, ont perdu en se sauvant un grand  
nombre des leurs.

De notre côté nous avons eu 45 hommes hors de combat. M.  
d'Arnaud, officier de dragons, aide-de-camp du maréchal, a été  
tué ; un autre officier, blessé et amputé de suite.

Le prince royal, emporté par son courage, avait quitté aussi le  
maréchal pour s'avancer au feu. Il était à côté de M. d'Arnaud  
lorsque celui-ci a été tué. La conduite de S. A. R. n'étonne point  
l'armée, mais elle produit sur elle le meilleur effet.

Les jours suivants le maréchal fit établir un camp sur le Sigg  
pour le bagage et le matériel de l'armée et pour servir enfin de  
point d'appui dans le cas d'une résistance qu'on pourrait ren-  
contrer dans les gorges où nous devons passer pour aller à Mascara.  
Douze cents hommes ont été laissés là pour la garde du camp. Nos  
troupes ont immédiatement après marché en avant.

Le 4, elles étaient sur l'Oued-el-Hammam, à trois lieues  
seulement de Mascara. Elles ont rencontré les Beni-Amers aux-  
quels nous avons tué beaucoup de monde, et pris les silos.

Abd-el-Kader bat en retraite devant nous ; on assure qu'il a  
écrit au maréchal qu'il l'attendait dans un défilé à quelques lieues  
au-delà de Mascara.

Le temps est toujours très beau ici. Tout fait donc espérer que  
la campagne sera bientôt terminée.

Pendant que l'expédition de Mascara commence ainsi sa  
campagne, nos troupes d'Alger ont aussi l'occasion de livrer  
quelques combats ; le général Rapatel a publié l'ordre du  
jour suivant :

La garnison de Bougie, affaiblie et réduite par les maladies, fa-  
tiguée par des travaux continus et pénibles, et par un service qui  
ne lui laisse que peu de repos, vient de soutenir cinq combats, glo-  
rieux pendant les journées des 7, 8, 9, 10 et 11 de ce mois, contre  
des ennemis nombreux, acharnés, et que la rage et le désespoir  
rendaient entreprenants.

La journée du 11 surtout a été décisive. Les Arabes se présen-  
taient par masses compactes de fantassins et de cavaliers : ils  
étaient au moins 4,000 ; on n'avait à leur opposer que 500 hommes.  
Les assaillants, malgré la fureur et la persévérance de leurs atta-  
ques, ont toujours été repoussés ; nos soldats les recevaient à la  
baïonnette, et notre artillerie faisait de larges brèches dans leur  
rangs. Après cinq heures d'un combat opiniâtre, l'ennemi rebuté  
a regagné ses montagnes et n'a plus reparu. De son propre aveu  
l'ennemi a perdu, dans ces cinq affaires, plus de cent hommes tués  
et 200 blessés.

Dans ces jours de péril, toutes les armes ont rivalisé de constance  
et d'intrépidité. Tous les chefs de service et tous les fonctionnaires  
méritent des éloges.

Le lieutenant-général commandant les troupes se plaît à porter  
à la connaissance de l'armée une conduite si honorable : il en té-  
moigne toute sa satisfaction à la brave garnison de Bougie, pour  
laquelle il appuie près de M. le gouverneur-général et de M. le mi-  
nistre de la guerre, les propositions aux récompenses qui ont été  
demandées, pour les militaires qui se sont les plus distingués, par  
M. le commandant supérieur qui, dans ces circonstances difficiles,  
s'est montré homme de tête et de cœur, plein de sang-froid et d'é-  
nergie.

Au quartier-général, à Alger, le 28 novembre 1835.

Le lieutenant-général commandant les troupes  
en Afrique. BARON RAPATEL.

Alger, le 2 décembre 1835.

Dans la matinée d'hier, plusieurs centaines de cavaliers enne-  
mis, commandés par l'ancien aga Sidi-el-Seghir, ayant tenté de  
repandre les bestiaux qui leur avaient été enlevés l'avant-veille  
par M. le colonel Marey, essayèrent inutilement de surprendre nos  
postes devant la plupart desquels ils se montrèrent presque si-  
multanément par groupes nombreux.

Ils furent repoussés avec vigueur sur tous les points. Ceux d'en-  
tréeux qui s'étaient avancés jusqu'à Bab-Assan, pour enlever les  
troupeaux qui s'y trouvaient, furent poursuivis et chargés avec  
audace et succès par le détachement du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs  
d'Afrique, stationné à Douéra, et auquel se joignirent quelques  
spahis et deux officiers de ce corps. Ils laissèrent au moins 30  
morts sur la place, et abandonnèrent les troupeaux qu'ils emme-  
naient. Si l'infanterie envoyée pour soutenir la cavalerie, et qui  
avait pris le pas de course, eût pu arriver plus tôt sur le lieu du  
combat, l'ennemi aurait éprouvé une perte plus considérable en-  
core. Quelques gardes nationaux de Douéra se joignirent à notre

infanterie, et firent bravement le coup de fusil contre les Arabes

Les deux compagnies de discipline campées à Ouled-Mendil at-  
taquèrent un parti ennemi qui avait dévalisé quelques juifs, et  
quoiqu'il s'accrut à chaque instant, le forcèrent à la retraite,  
après avoir tué quinze hommes et en avoir blessé dix et quelques  
chevaux.

La compagnie des zouaves sortit également de son camp pour se  
mettre à la poursuite de l'ennemi ; mais elle ne put l'atteindre.

Nous avons à regretter la perte de 4 hommes tués et 6 bles-  
sés.

Toutes les troupes des divers camps de l'ouest ont fait preuve de  
vigilance et de bravoure. Le lieutenant-général en témoigne sa  
vive satisfaction aux commandants de ces camps et en particulier à  
M. le colonel Koenigsegg, ainsi qu'aux détachements sous leurs  
ordres. Il fait connaître à l'armée les noms des militaires qui se  
sont particulièrement distingués dans cet engagement brillant,  
qui doit servir de leçon aux Arabes et les convaincre de notre su-  
périorité.

D'après les différents rapports parvenus au lieutenant-général,  
la perte de l'ennemi a été de près de 50 morts et plus du double  
de blessés.

Signé RAPATEL.

Supplément à l'ordre général du 2 décembre. — L'ordre  
général du 2 décembre n'ayant pas fait connaître toute la part  
qu'ont prise à la glorieuse affaire du premier de ce mois, les com-  
pagnies d'infanterie sorties du camp de Douéra pour aller à la ren-  
contre de l'ennemi, le lieutenant-général commandant les troupes,  
se fait un devoir de réparer cette omission, et de rendre ainsi jus-  
tice à de braves soldats dont la conduite courageuse est digne de  
servir d'exemple.

Cette infanterie s'étant portée en toute hâte aux points indiqués  
par M. le colonel Koenigsegg y fit sur l'ennemi un feu si bien nou-  
ré et si bien dirigé qu'il y eut sur le champ beaucoup d'hommes hors  
de combat, et que le désordre commença à se mettre dans ses  
rangs. Trois compagnies, sous les ordres de M. le capitaine Bétemps,  
dont deux du 13<sup>e</sup> de ligne et une du 3<sup>e</sup> bataillon d'Afrique le pour-  
suivirent dans sa déroute jusqu'aux dernières hauteurs qui bordent  
la plaine, où elles restèrent en position et ne rentrèrent au camp  
qu'après avoir vu l'ennemi s'éloigner.

Le lieutenant-général renouvelle à ces compagnies d'infanterie  
ses témoignages de satisfaction qu'il a exprimés dans l'ordre prin-  
cipal qui contient d'ailleurs toutes les citations individuelles men-  
tionnées dans les rapports particuliers.

Au quartier-général, à Alger, le 4 décembre 1835.

Le lieutenant-général commandant les troupes  
en Afrique. BARON RAPATEL.

L'incendie qui vient d'avoir lieu à la Guillotière, dans le  
chantier de M. Robert, a renouvelé toutes les plaintes dont  
nous avons été l'écho lors d'un malheur semblable arrivé il  
y a quelque temps dans la même commune. Les secours ont  
été tardifs, sans grande efficacité, et dirigés sans intelligence.  
Autrefois, au moindre signal de danger, les soldats casernés  
dans la ville étaient sur pied et suppléaient par leur discipline  
et leur dévouement à l'imprévoyance ou à l'inactivité des  
hommes chargés de veiller à la sécurité publique. Aujourd'hui  
les soldats sont renfermés dans les forts, ils défendent  
envers et contre tous leur place de guerre, et défense leur est

## CHRONIQUE THEATRALE.

On a donné jeudi l'opéra de *Lestocq* au Grand-Théâtre. Nous  
devons dire que, sauf M. Derancourt et M. Durbec, tous les ar-  
tistes qui concouraient à cette représentation sont montrés au-  
dessus de leur rôle (M. Fouchet peut aussi faire exception). Mais on  
convient que Mlle. Dominique, dont les costumes du reste sont  
de la plus grande richesse et d'une rare exactitude, ne possède  
pas une voix assez étendue et, il faut l'avouer, assez juste pour  
chanter la partie qui lui est confiée dans cet ouvrage. Nous con-  
naissions tous les égards qui sont dus au beau sexe ; cela ne nous  
empêchera pas de dire que Mlle. Dominique a grand besoin de tra-  
vailler et d'assouplir les cordes de son organe. Cette actrice, si  
nous avons bonne mémoire, n'a été acceptée qu'à cette condition,  
condition tacite il est vrai, mais que le public voudra avoir vu  
remplie, en partie du moins, à l'époque du renouvellement de  
l'année théâtrale.

M<sup>me</sup> Gilbert est certes une très jolie personne, cela ne fait pas  
cependant qu'elle ait les poumons nécessaires pour chanter l'opéra.  
Elle est fort bien placée dans la comédie ; il faut qu'elle n'accepte  
ailleurs que des rôles à sa taille. Dans *Lestocq* la comtesse Golofkin  
aurait dû être représentée par M<sup>lle</sup> Bouvarel, que ses succès dans  
*Gustave III* n'éblouissent pas assez sans doute pour lui faire dédaigner  
les parties moins brillantes de son emploi. Une réflexion toute na-  
turelle prend ici sa place : les reprises d'ouvrages anciens n'attirent  
jamais la foule au Grand-Théâtre, et *Lestocq* en a fourni une  
nouvelle preuve. Cela vient de la négligence avec laquelle on les  
remonte ; souvent des rôles importants sont confiés aux doublures ;  
le personnel des chœurs est diminué de moitié et la mise en scène  
n'est pas soignée comme aux premières représentations. Quelle dif-  
férence, par exemple, entre la pitoyable manière dont *Robert-le-  
Diable* est exécuté cette année et l'exactitude minutieuse avec la-  
quelle ce chef-d'œuvre a été représenté dans sa nouveauté ! — D'un  
autre côté, nous sommes bien certains que *Gustave*, qui fait tant  
de plaisir aujourd'hui, ne sera pas supportable à la reprise qui

s'en fera un jour. On voit que nous ne sommes pas coupables de  
partialité et que nous parlons en général.

On s'occupe de la *Juive*, à grands renforts d'artistes, de cho-  
ristes, de machinistes, de peintres, de costumiers, etc., etc. Cet  
ouvrage colossal, dont la mise en scène coûtera près de 60,000 f.  
sera représenté dans la première semaine de janvier. Ce seront les  
étranges de la direction au public, éternelles un peu chères, on en  
convient, mais qui rentrent bien vite, en détail, dans sa  
caisse.

On a représenté avec *Lestocq*, un ballet nouveau en trois ac-  
tes, de M. Daumont, intitulé : *La Ville et le Village*. La don-  
née, sans être neuve, est bien adaptée au genre chorégraphique  
et fournit des motifs de danse gracieux et bien réglés.

M. Daumont a prouvé, dans cet ouvrage, qu'il ne se contentait  
pas seulement d'être un fort agréable danseur, mais qu'il pouvait,  
au besoin, mettre en scène avec goût et talent.

M<sup>lle</sup> Angélica a été charmante dans le rôle de la jeune fille sé-  
duite ; sa pantomime a été vraie, sa danse pure et gracieuse com-  
me toujours, et elle a surtout enlevé tous les suffrages dans son pas  
doux avec Daumont. C'est un nouveau fleuron à sa couronne. Tous  
les autres artistes du ballet ont fait aussi de leur mieux, et Charrière  
est d'une originalité fort comique dans un rôle de prétendu qui se  
fait soldat. Ses charges, toujours avouées par le goût, ont eu leur  
part dans les bravos du public.

Un pas de *Sabotiers* a été aussi exécuté fort agréablement,  
et la *Montferrine*, ensemble original qui termine l'ouvrage, a  
été réglée et dansée avec précision. Nous devons aussi de justes  
éloges à la musique toujours scénique et toujours gracieuse de M.  
Grémont, qui peut réclamer avec justice une partie du succès.

Nous sommes en retard avec le Gymnase, car il y a vingt jours  
que nous n'avons fait de feuilleton, et vingt jours c'est souvent la  
vie tout entière d'une nouveauté. Heureusement celles qui ont été  
données au bénéfice de M. Vinentini, se sont trouvées plus vivaces.  
Le *Testament de Pigault-Lebrun*, vaudeville-historique en  
un acte, imité d'une nouvelle de *l'Artiste*, et dans lequel on a eu  
le bon esprit de conserver les traits heureux de l'original. Cette

bluette, qui a le mérite d'être gaie et courte, a complètement  
réussi, et est vue chaque soir avec plaisir ; elle est du reste par-  
faitement jouée par tous les acteurs.

Un *Fils ou le Négociant lyonnais* n'a pas été tout-à-fait  
aussi heureux malgré l'intérêt de scènes dramatiques et un style  
convenable. Le luxe de duels et de suicide qu'il renferme n'a pas  
été du goût de tout le monde et il a disparu de l'affiche après trois  
représentations.

*L'Octogénaire ou la Pensionnaire mariée*, l'un des der-  
niers et des plus jolis ouvrages de Scribe, a obtenu un succès  
un succès complet et mérité, et a fourni à M<sup>me</sup> Herdlika l'occasion  
d'un nouveau triomphe. Il est impossible d'être à la fois plus  
gracieuse et plus spirituelle dans son jeu. M. Danguin a rempli à  
merveille le rôle du vieillard, et M. Vinentini et M<sup>lle</sup> Henriette ont  
complété un ensemble comme il le faut aux pièces de Scribe.

Le bénéfice de M. Jules nous a offert *Une Heure dans l'autre  
monde*, folie au gros sel, assaisonnée d'épigrammes la plupart  
usées mais cependant assez drôles encore par la manière dont elles  
ont été dites par M. Barqui qui joue dans cette pièce quatre rôles  
différents et qui s'y est montré fort original. Cet acteur fait chaque  
jour de nouveaux progrès et la direction ne peut manquer de  
l'engager l'année prochaine. M. Joanny à qui les personnages com-  
iques sont bien plus favorables que les rôles d'amoureux, a  
été aussi très bien dans le rôle de l'épicier Primart. Bref, on a ri  
de toutes les grosses bêtises semées dans cette bamboche, et  
quand on rit on ne siffle pas. Ce sera une bonne pièce à jeter le di-  
manche entre deux grands mélodrames.

*La Tache de Sang* est un de ces mélodrames ni meilleur  
ni plus mauvais qu'un autre. Il a surtout un avantage bien rare  
aujourd'hui dans les pièces de ce genre, c'est de n'être pas dé-  
mesurément long. C'est sans doute ce qui l'a sauvé, car il a réussi  
sans opposition.

Un *Mariage sous l'Empire* a été le bouquet de la soirée ; pièce  
bien faite, bien jouée, un peu froide, comme tout ce qui sort  
de la plume d'Ancelet, mais conduite avec art, elle a commencé  
une carrière qui sera longue et honorable ?

faite d'en sortir pour quelque cause que ce soit. Que la ville brûle, tant pis! pouvu que les Lyonnais ne prennent pas par surprise les forteresses qui les enserrent; la conséquence ne serait pas plus rigoureuse si une armée ennemie était à nos portes. Ce n'est pas exagérer que de prétendre que le ministère se défie plus des habitants de Lyon et des faubourgs que des Autrichiens et des Russes.

L'assemblée générale des électeurs fabricants de soierie est convoquée pour le 7 janvier, dans la salle de la Bourse, pour élire six prud'hommes en remplacement de MM. Riboud, Pellin, Pascal, Roux, Blanc et Bourcier.

D'après les listes affichées aujourd'hui, le nombre des électeurs fabricants est de 538. Les électeurs chefs d'atelier sont au nombre de 187.

Les réclamations contre la teneur des listes affichées devront être adressées au préfet jusqu'au 28 décembre.

— Deux sections de l'assemblée des électeurs chefs d'atelier ou ouvriers, se réuniront, l'une, le 10 janvier, dans la salle de la Loterie, pour élire un prud'homme en remplacement de M. Perret; l'autre, le même jour, à l'Hôtel-de-Ville de la Guillotière, à l'effet d'élire un prud'homme en remplacement de M. Véral.

Nous lisons dans le *National* :

Un des hommes que le rapport de M. Portalis s'obstine le plus à rendre complices de l'attentat du 28 juillet est M. Guinard, destiné, suivant la déclaration qu'on met dans la bouche de Fieschi, à être, sous le nom de *maire de Paris*, chef d'un gouvernement provisoire, si la machine infernale eût atteint Louis-Philippe et ses fils.

D'après cette même déclaration de Fieschi, l'évasion de Sainte-Pélagie n'aurait eu lieu qu'en vue des projets médités pour le 28. L'évasion de Sainte-Pélagie est du 12 juillet. Nous pouvons affirmer, de connaissance certaine, que M. Guinard, sorti de Sainte-Pélagie, ne s'est pas arrêté à Paris dix minutes; qu'il s'est immédiatement mis en route pour la Belgique. Il avait passé la frontière le 15 juillet.

Le *Courrier Belge*, dès le 20, fait mention des tracasseries de police qui ont empêché M. Guinard de dépasser la frontière belge; c'est le 22 juillet que M. Guinard a été mis en liberté à Charleroi et a été admis à faire en Belgique un court séjour. Il était en Angleterre le 28 juillet, jour de l'attentat. M. Guinard n'est pas le seul des évadés d'avril qui ait gagné immédiatement la Belgique; nous ne préciserons pas exactement la date à laquelle chacun des évadés a dû s'éloigner de Paris; mais il suffit de prouver que M. Guinard, dont l'arrivée en Belgique a été constatée par les persécutions de la police de Léopold, a été mensongèrement cité dans les prétendues déclarations de Fieschi, pour faire tomber toutes les imputations du même genre dirigées par le rapport contre les évadés de Sainte-Pélagie.

M. le ministre du commerce vient d'adresser aux membres des conseils généraux d'agriculture, des manufactures et du commerce, aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures la circulaire ci-après :  
Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1835.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux ordres du roi, le conseil d'agriculture et les conseils-généraux du commerce et des manufactures sont convoqués à Paris pour leur session de cette année, qui sera ouverte le 5 janvier prochain et fermée le 5 février.

Le gouvernement accueillera avec le plus grand intérêt les vœux que les chambres de commerce et les chambres consultatives des arts et manufactures auront remis à leurs délégués, ou me feront parvenir à cette occasion. Il donnera une attention particulière aux demandes et aux observations que les membres du conseil d'agriculture auront recueillies, soit dans les conseils-généraux des départements, soit auprès des sociétés d'agriculture.

Je n'ai point, pour cette année, de programme spécial à tracer. Les objets qui occupent la pensée du gouvernement sont connus. Les questions de douanes ont déjà été agitées dans le sein des conseils : sur cette grave matière le roi a rendu provisoirement des ordonnances. Des projets de loi sur les patentes, sur les faillites et banqueroutes ont été présentés aux chambres. Les chemins vicinaux ont été l'objet d'une proposition législative, et d'un rapport soumis à la chambre des députés. J'ai moi-même donné communication aux préfets et aux conseils-généraux des premiers travaux d'une commission chargée de revoir nos lois rurales et de les compléter. Tous ces objets étant en cours de discussion, les nouvelles observations que les conseils pourraient avoir à soumettre au gouvernement, arriveront en temps opportun.

Agréer, etc.

Le ministre secrétaire-d'état du commerce,  
Signé, DUCHATEL.

#### BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE.

Les cours ont continué à se bonifier. Cette hausse soutenue paraît due uniquement au bon état de la place et à l'activité de la spéculation, car on n'a débité aujourd'hui aucune nouvelle politique de quelque importance.

Les rentes espagnoles sont toujours très demandées.

Le vendredi 15 janvier 1836, à trois heures du soir, il sera procédé, en l'une des salles de la Préfecture, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction d'un quai entre le pont Tilsitt et celui d'Ainay, dont la dépense s'élève à 367,734 fr. 93 c., non compris une somme de 52,265 fr. 7 c., à valoir pour ouvrages à exécuter en régie et dépenses imprévues.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur du *Bon Sens* :

Monsieur,  
Resté seul de la catégorie de Lyon dans la prison de Ste-Pélagie,

et ayant bon souvenir des obligations que vous avez eues pour les Lyonnais, je viens vous prier de vouloir bien insérer la note suivante dans le journal le *Bon Sens*.

Hier, 11 du courant, vers les six heures du matin, on est venu chercher dans leurs cabanons quatre de nos amis, les citoyens Bérard, Roux, Adam et Guichard, pour, soi-disant, être transférés à Lyon. Ces citoyens et nos amis doutèrent d'abord de la vérité de cette nouvelle; mais parole d'honneur leur ayant été donnée par les gardiens, d'après le dire du directeur et du greffier, ils s'empressèrent de s'habiller et de partir. Quelle fut notre surprise, lorsque, une heure après, nous apprîmes que nos malheureux amis étaient partis pour Clairvaux! Pourquoi cette tromperie constante dans tous les actes d'une administration si...?

Je vous salue avec une franche estime,  
Ste-Pélagie, le 12 décembre.  
GIRARD (Auguste).

Mardi dernier, à trois heures, des ouvriers employés à un travail de terrassement au fort Saint-Iréné ont été engloutis sous un éboulement de terre considérable. Grâce à de prompts secours, ils ont été retirés de dessous les décombres, mais deux dans un état qui fait craindre pour leurs jours, et plusieurs autres avec des contusions plus ou moins graves.  
(Le Bazar Lyonnais.)

Il est rare que lorsqu'une température rigoureuse favorise, au profit de l'acheteur, la dessiccation des soies, à la Condition, il ne se fasse pas sur cette matière d'importantes transactions. C'est ce qui explique principalement l'activité des achats de la semaine; car bien qu'on ait reçu, en fabrique, de nouvelles commandes de Paris et même des États-Unis, il n'y aurait pas eu la de quoi donner l'impulsion que le marché de Lyon a reçue. Par suite, tous les prix se sont raffermis, y compris même ceux des organes, dont la tendance à la baisse avait été plus prononcée. Les nouvelles de Londres annoncent que le cours y est aussi très bien tenu; déjà même, par une conséquence de la baisse qui avait affecté notre place, nombre de consignations avaient pris la route d'Angleterre, et des ordres étaient arrivés du Piémont pour expédier en transit sur Calais. La reprise que nous constatons fera sans doute rétracter ces dispositions. Samedi soir la Condition a placé son n° 507.  
(Réparateur)

Nous avons rapporté le malheureux accident qui a privé de la vie les maçons Meunier et Legrand. Une souscription est ouverte au bureau des Locations de la rue de la Préfecture, n° 5, où on recevra et inscrira les offrandes qui seront déposées en faveur des veuves qui restent chargées chacune d'un enfant, dans une saison rigoureuse.

#### STATISTIQUE MARITIME DES ETATS-UNIS.

Au moment où, après avoir compté approximativement nos forces navales, on est naturellement porté à comparer celles dont pourrions, en temps de guerre, disposer les États-Unis, nos lecteurs seront sans doute bien aises de trouver sous leurs yeux l'état précis des ressources maritimes de cette dernière puissance. Jusqu'ici les journaux qui se sont le plus occupés de comparer entre elles les forces de mer des deux peuples, se sont bornés à donner l'état sommaire des navires qui composent le matériel de l'une et de l'autre nation. Mais comme ces sortes de statistiques, qui ne reposent que sur le plus ou moins d'activité que l'on peut donner au chiffre d'un total, n'inspirent en général que fort peu de confiance dans la réalité des appréciations, nous allons présenter ici, navire par navire, l'état de situation du matériel maritime des États-Unis, au 1<sup>er</sup> janvier 1835; et pour ne laisser aucun doute sur l'exactitude de ces renseignements, nous ajouterons au nom de chaque bâtiment la date de sa construction; le port auquel il appartient et la destination ou l'emploi qu'il a reçu à l'époque que nous prenons pour point de départ.

Vaisseaux de 140, 120, 110 et 100 canons. — Indépendance (construit en 1814), Boston; Franklin (en 1815), New-York; Washington (en 1816), New-York; Columbus (en 1819), Boston; Ohio (en 1820), New-York; North-Carolina (en 1820), Gosport; Delaware (en 1820), Méditerranée; Alabama (sur chantier), Portsmouth; Vermont (idem), Boston; Virginia (idem), Boston; Pennsylvania, de 140 canons (idem), Philadelphie; New-York (idem), Norfolk.

Frégates de premier rang 60 et 64 canons. — United-States (construite en 1797), en croisière; Constitution (en 1797), Boston; Guerrière (en 1814), New-York; Java (en 1814), Norfolk; Potomac (en 1821) Méditerranée; Brandywine (en 1825), Océan-Pacifique; Hudson (en 1826), New-York; Sautée (sur chantier), Portsmouth; Cumberland (idem), Boston; Sabine (idem), New-York; Savannah (idem), New-York; Barytan (idem), Philadelphie; Columbia (idem), Washington; Saint-Lawrence (idem), Norfolk.

Frégates de 2<sup>e</sup> rang, dites de 44 canons, portant 50 à 54 bouches à feu. — Constellation construite en 1797, Norfolk; Congrès, en 1799, idem; Macédonian, en 1812, idem. Corvettes et bricks de 30, 24 et 18 canons, 15; Schooners, 8.

Récapitulation. — Vaisseaux en commission, 1; désarmés ou en croisière, 6; sur les chantiers, 5.

Frégates de premier rang. — En commission, 3; désarmées ou en croisière, 4; sur les chantiers, 7.

Frégates de deuxième rang. — Désarmées ou en croisière, 2; sur les chantiers, 1.

Corvettes et bricks. — En commission, 9; désarmés ou en croisière, 6.

Schooners, 8. — En tout 52 navires de guerre.  
(Journal des États-Unis)

Parmi les nouveautés élégantes qui, à l'approche du premier de l'an, attirent l'attention des amateurs, nous devons citer la riche collection de reliures et de livres à gravures qui forme l'assortiment de M. Ayné fils, successeur de M. Louis Babeuf, rue St-Dominique, n° 2. Tout ce que le luxe parisien a inventé de plus séduisant, tout ce que le burin anglais a de plus ravissant, se trouve réuni dans cette librairie.

Les chefs-d'œuvre de notre littérature semblent plus parfaits

sous l'enveloppe éblouissante du veau doré et du velours frappé, dont l'habileté des artistes a su les revêtir. Nous souhaitons pour ceux qui désirent offrir des cadeaux fashionables, comme pour ceux qui aiment à en recevoir, que la collection de M. Ayné fils ne traverse pas ces fêtes sans être passée de ses rayons dans les mains des acheteurs, et surtout des dames qui, mieux que tous autres, en apprécieront l'excellent goût.

#### COUR DES PAIRS.

Suite du procès d'avril.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Fin de l'audience du 17 décembre.

On passe à l'interrogatoire de l'accusé Froidevaux (d'Arbois). Cet accusé, dit l'acte d'accusation, est un de ceux qui ont été le plus gravement compromis dans l'insurrection d'Arbois. Dès qu'elle eut éclaté, il fut un des premiers qui s'avancèrent vers le poste de l'Hôtel-de-Ville et voulurent le désarmer; il proféra ces paroles: *Au nom de la république, rendez vos armes!* Les soldats Laugier, Col et Domère l'ont vu entrer au corps-de-garde, outrager le buste du roi, et jeter au feu les drapeaux tricolores dont il était entouré; il était de tous le plus enragé, dépose Domère.

Après la prise du corps-de-garde, Froidevaux retourne chez lui; il y prend trente ou quarante balles neuves, et retourne à l'Hôtel-de-Ville, où, plus tard, il monta la garde quand un agent de police se présenta pour entrer et se vit refuser la porte par Froidevaux, quoiqu'il eût dit à ce dernier qu'il venait pour le besoin du service.

Froidevaux faisait partie de l'association républicaine d'Arbois, il l'avoue lui-même; il connaissait le complot qui se tramait dans le sein de cette société. Il prit une part active à l'attentat qui suivit ce complot.

Les antécédents de Froidevaux, dit encore l'acte d'accusation, ne contredisent d'ailleurs en rien la conduite tenue par lui à Arbois; souvent il s'était vanté, dans cette ville, d'avoir pris part aux attentats des 5 et 6 juin, époque à laquelle il habitait Paris, et d'avoir même été détenu, pendant six mois, par suite de ces événements.

M. le président interroge l'accusé Froidevaux au sujet de ces diverses circonstances; cet accusé nie la plupart des faits et donne des explications tendant à prouver qu'il était dans l'ignorance complète d'un complot.

On passe à l'audition des témoins.

M. Parandier, maire d'Arbois, rend compte de l'événement d'avril 1834. Sa déposition paraît confirmer quelques-unes des charges de l'accusation.

M. Gauthier, inspecteur de police, a vu l'accusé Froidevaux se porter en armes sur le poste de l'Hôtel-de-Ville. Il déclare le reconnaître, quoique, à cette époque, cet accusé portât des favoris.

D. En êtes-vous bien sûr?

R. Je le crois bien, parbleu. C'est moi qui lui faisais la barbe. Je suis perruquier.

MM. Decharbatiac, lieutenant au 2<sup>e</sup> de ligne, Col et Domère, soldats, donnent quelques détails sur l'attaque du poste de l'Hôtel-de-Ville; mais ils ne reconnaissent point l'accusé Froidevaux. Parmi les individus qui ont envahi le corps-de-garde, dit ce dernier témoin, il y avait un petit jeune homme, c'était le plus enragé de tous; il dansait et frappait sur le poêle en disant: Nous allons avoir la république! Nous ne paierons plus d'impôts et nous aurons le meilleur vin à trois sous la pinte.

Quelques dépositions de peu d'importance sont encore entendues.

L'audience est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain midi, pour entendre le ministère public en ses réquisitions.

#### (Correspondance particulière du CENSEUR.)

Audience du 18 décembre.

L'audience commence à une heure.

M. Cauchy fait l'appel nominal, auquel ne répondra plus M. le comte Roederer. Il est mort subitement cette nuit.

On procède à l'audition des témoins relativement à M. Froidevaux, un des accusés de la catégorie d'Arbois.

Cet accusé fait observer d'abord à M. le président que les déclarations des témoins entendus hier établissaient que l'individu qui avait été vu brûlant les drapeaux tricolores portait de larges favoris; or, je ne pouvais, dit-il, être cet homme, puisque quelques jours auparavant je les avais coupés pour échapper aux railleries de mes camarades. Et je pourrais justifier de la vérité de ce fait.

Deux témoins assignés à la requête de M. Froidevaux déposent que lorsqu'il est entré dans l'hôtel de ville, le buste du roi avait déjà été brisé et les drapeaux tricolores brûlés. L'autre jeune homme était beaucoup plus grand.

La cour passe à la catégorie de Besançon, elle ne compte qu'un seul accusé, M. Gilbert dit Miran.

L'accusé Gilbert présente d'abord quelques considérations pour délimiter la compétence de la cour, et déclare ne pas se défendre. Toutefois, dit-il, je répondrai à toutes les questions de M. le président pour éclairer les débats, mais comme le droit de la défense est personnel, je déclare y renoncer.

M. le président: Depuis combien de temps habitez-vous Besançon lors des événements d'avril?

L'accusé Gilbert: Depuis 1830. Quelque temps avant la révolution de juillet.

M. le président: Étiez-vous membre de la société des Droits de l'Homme?

R. Il n'a jamais existé de société des Droits de l'Homme à Besançon. Il y avait une société démocratique dont j'étais membre et dont j'exerçai même la présidence pendant quelque temps.

L'accusé explique alors qu'il fit plusieurs voyages à Arbois pour y sonder l'esprit d'une association patriotique qui existait dans cette ville, et les lier plus intimement à celles de Besançon. Un discours même fut prononcé par lui sur le plateau de l'hermitage où se trouvaient réunis 7 à 800 citoyens.

Je demanderai que ce discours qui a été incriminé soit lu en entier.

M. le président: On ne peut le lire complètement.  
M. Gilbert: Mais on ne peut me juger sur une seule phrase détachée, elle peut présenter un tout autre sens.

M. Frank-Carré donne lecture d'un article du *Patriote Franco-Comtois*, résumant le discours de l'accusé, et insistant sur le besoin d'union chez tous les républicains.

M. Gilbert: Il est évident par la lecture de ce discours, que je n'ai jamais parlé que de l'intérêt de tous les esprits à s'unir, et à discuter paisiblement les questions importantes du gouvernement; je n'ai jamais pensé qu'il fallait sortir des voies légales. Mes paroles sont là pour le constater.

Pressé par M. le président de s'expliquer sur la rédaction du journal, l'accusé réplique qu'il ne croit pas avoir à répondre sur ce sujet, car il n'a été incriminé que lors des événements d'avril; que, du reste, pendant cinq ans qu'il a été rédacteur en chef du *Patriote*, ce journal n'a été traduit que deux fois devant la cour d'assises, et encore ces deux fois-là était-il totalement étranger à la rédaction, puisque la première fois il était en voyage, et la seconde il était au secret au sujet des affaires d'avril.

M. Frank-Carré représente alors un article extrait du *Patriote* faisant un appel à la force.

M. Gilbert : J'avais fort raison de ne pas vouloir qu'on citât une seule phrase d'un article ou discours de moi. Le passage qui m'est cité maintenant est extrait tout entier du *Précurseur de Lyon*, et reproduit par le *Patriote*, comme tout journal reproduit les articles des autres journaux. Le *Précurseur* n'a point été incriminé pour cela, comment donc le *Patriote* le serait-il ?

M. Frank-Carré rappelle à la cour que Gilbert, condamné en 1817, à six ans de travaux forcés et à la fleurbaie pour faux, subissait sa peine à Bicêtre, lorsqu'en 1822, les quatre condamnés de la Rochelle formèrent un projet d'évasion qui fut dénoncé par lui. Cette dénonciation lui valut la remise du reste de sa peine. Ce fait est consigné dans les lettres de grâce.

Gilbert a-t-il cette circonstance dans l'instruction. Persiste-t-il encore à le nier ?

Gilbert : Oui, je le nie formellement.

M. Frank-Carré : C'est un devoir pour le gouvernement de donner lecture de la lettre de M. Franchet, alors directeur-général de la police, écrite en 1822 pour appuyer la demande en grâce : « J'appuie d'autant plus volontiers la demande en grâce que, depuis sa condamnation, la conduite de Gilbert a été exemplaire... Il a aidé puissamment les agents supérieurs de l'autorité pour empêcher l'exécution d'un complot d'évasion formé par les sous-officiers condamnés à mort dans la conspiration de La Rochelle. » Cette lettre, ajoute M. Frank-Carré, sera mise sous les yeux de la cour, j'y joindrai celle de M. le garde-des-sceaux accordant la grâce à l'impérial Gilbert sur le motif exposé plus haut.

L'accusé Gilbert : Je demande que M. l'avocat-général donne lecture de la prétendue demande en grâce que j'ai jamais adressée au garde-des-sceaux.

M. Frank-Carré : Cette demande a été présentée par votre famille.

Gilbert : Eh bien ! je dirai ici, et je le prouverai, que jamais demande en grâce n'a été adressée ni par moi, ni par ma famille. Deux seules ont été faites, l'une par ma femme aussitôt après ma condamnation, l'autre quel que temps après par une matrone de personnes qui s'intéressaient à moi, et dont plusieurs même étaient mes créanciers.

En disant que j'ai facilité la découverte du projet d'évasion des quatre sergents, on avance un fait complètement mensonger et dont d'ailleurs je ne fais pas reproche à MM. les membres du parquet.

Il est impossible qu'aucun de ceux qui se trouvaient dans la position où j'étais alors ait pu révéler ce projet d'évasion. C'était un de mes desirs d'être replacé sur ce terrain et je saisis l'occasion qui m'est offerte de me justifier.

Les condamnés de la Rochelle furent enfermés après le jugement, transférés de la Conciergerie à Bicêtre et enfermés chacun dans un cabanon. Ils ne pouvaient communiquer avec personne. L'inspecteur des prisons venait chaque jour et prenant lui-même la clé des cabanons, de telle manière que toute communication entre les détenus et les condamnés était impossible.

On veut parler du projet d'évasion pour lesquels les colonels Fabvier et Dentzel et M. Marc ont été poursuivis. Eh bien ! quand j'ai publié une réfutation de cette calomnie dirigée contre moi, j'ai cité exprès au ministère public tous ceux qui avaient su et connu le projet d'évasion; j'ai dit, le *Moniteur* en main, comment les faits s'étaient passés.

C'est dans une conversation tenue hors de la prison avec le directeur que M. Marc révéla le projet d'évasion des prisonniers, et c'est en quittant M. Marc, que M. Chauvinet alla trouver l'inspecteur général de la prison et lui raconta tout. Je défie qu'aucune preuve soit citée, qu'aucune pièce soit produite établissant que j'ai dit la moindre parole au sujet de cette évasion.

Voici comment le *Moniteur* rend compte du procès correctionnel en date des 19 et 20 décembre 1822 : « M. Marc prétendait que M. Chauvinet avait accueilli sa proposition, M. Bulot, avocat du roi, dit : Ne calomniez pas un homme qui a fait son devoir. Cette proposition a été interrompue par l'arrivée inopinée de M. l'inspecteur, et le concierge a fait connaître à l'instant la proposition. » Voilà les paroles du *Moniteur*, je défie, encore une fois, que l'on produise la moindre preuve, le moindre chiffon de papier contre moi.

Les deux témoins Faivre, cultivateur, et Froin, agent d'affaires, capitaine de la garde nationale, assignés sur la requête du ministère public, viennent dire que Miran était l'âme du parti républicain de Besançon, et faire amende honorable d'avoir fait partie d'une association républicaine, le tout en termes très humbles et bien repentants.

M. le président : Accusé Tiphaine, vous avez demandé l'audition du sieur Baune, on va le faire comparaître.

M. Tiphaine : Je renonce à ce qu'il soit entendu; je présume que la cour est assez éclairée sur le fait au sujet duquel je voulais qu'il déposât encore.

M. de Latournelle a la parole.

MM. les pairs, en prenant la parole au sujet des affaires de Lyon, sur les deux accusés ici présents, nous comprenons que nous n'avons pas à traiter la question générale qui a été débattue devant vous; nous n'avons qu'à en poser les faits relatifs aux accusés Olfroy, arrêté après votre jugement sur la première partie des accusés de Lyon, et Pommier, qui, contumace d'abord, est venu se constituer prisonnier.

M. l'avocat-général cherche alors à établir qu'une fabrique de poudre a été organisée du consentement d'Olfroy dans son officine, et que d'ailleurs l'accusé s'est toujours vanté d'avoir fait partie de la société des Droits de l'Homme et pris une part active à l'insurrection lyonnaise.

Quant à Pommier, il serait constant qu'il aurait couché en joue un dragon qu'il voulait arrêter.

Venant aux faits de Saint-Etienne, M. de Latournelle les examine sous deux points de vue, les faits de février, ceux d'avril.

Il rappelle la situation du pays à cette époque, et surtout la fermentation qui régnait à Lyon, lors de l'expédition de Romarino qui eut lieu alors sur la Savoie; puis la résolution prise par les mutuellistes pour la suspension du travail. Enfin, il raconte les faits passés à Saint-Etienne dans les journées des 20 et 21 février.

Il insiste ensuite sur la lettre signée Nivasse, attribuée à Tiphaine, sur les dispositions républicaines de cet accusé et son discours prononcé à Lyon sur la tombe du général Mouton-Bavarnet. Il cherche à montrer ses relations avec Caussidière, comme celles de deux agents du parti républicain, communiquant ainsi de Lyon à St-Etienne, à St-Etienne où Caussidière aurait été le chef des ennemis du gouvernement; il représente cet accusé comme ayant org-

nis l'élément du 20 février et ayant voulu délivrer les perturbateurs arrêtés.

Arrivant au meurtre d'Eyraud, M. de Latournelle décharge complètement Nicot de cette accusation, établissant, d'après les témoignages des sieurs Davijac et Gorraud, que Nicot était sur une autre partie de la place lors du meurtre. Il infirme toutes les dépositions à la charge de Nicot, les représentant comme faites par des amis de Caussidière ou par des gens qui n'étaient point présents, et se fondant sur une lettre dont la signature est contestée et qui n'a peut-être jamais été écrite; car nous avons la certitude, dit M. l'avocat-général que ces déclarations sont fausses. Il nous est démontré aussi qu'Eyraud a été frappé avant que Caussidière eût été renversé.

L'audience est suspendue un quart-d'heure.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 18 décembre.

Le monde diplomatique est en grande rumeur aujourd'hui; tous les familiers du ministère et des ambassades ont depuis hier le visage inquiet et soucieux. A voir l'agitation qui se manifeste parmi ces personnages, on croirait vraiment que l'Europe est en feu et que la guerre générale est déclarée. Et pourtant rien de semblable n'a eu lieu; nous continuons à recevoir des preuves nombreuses et non équivoques (style ministériel) des intentions amicales de toutes les grandes puissances; ce qui met ainsi en émoi tout ce monde des salons aristocratiques n'est autre chose que la triste nouvelle répandue hier et qui fait crandre que le dîner et le bal annoncés chez M. de Panieu, à l'occasion de la fête de l'autocrate, n'aient pas lieu.

De là, force mécontentements, force conjectures; les uns regrettent cette fête qui promettait d'être si brillante; ceux-ci sont les écrivains, les *beaux-fils* du parti; mais les têtes fortes, les hommes politiques voient, dans ce bal contremandé, un fait gouvernemental, toute une révolution, que sais-je ? Ces esprits profonds prétendent que si M. de Pahlen ne donne pas son bal, c'est évidemment parce qu'il ne veut pas être obligé de recevoir chez lui quelques-uns des membres du cabinet actuel, et ils parlent de la pour conclure qu'une guerre est imminente entre la France et la Russie, etc.

Pauvre ministère que celui qui se trouve presque désorganisé par suite d'un caprice de l'ambassade russe !

A part ce petit écueil, l'aristocratie s'amuse et s'étourdit; les fêtes et les bals se succèdent avec une rapidité étonnante. Il ne faut pas non plus oublier de faire mention des représentations théâtrales qui se donnent à l'Opéra-Cristiane. Un très petit nombre de privilèges sont admis à ces réunions d'élite pour lesquelles se mettent en frais d'esprit et d'imagination nos auteurs dramatiques à la mode, M. l'académicien Scribe en tête.

C'est sur ce petit théâtre, nous assure-t-on, que doivent paraître quelques-unes des pièces mises à l'index par la censure. Cette semblera publicité vengera les auteurs de l'arbitraire de MM. de Wailly et consorts.

— M. Lainé, président de la chambre des députés, puis ministre de l'intérieur sous la restauration, est mort hier, à trois heures de l'après-midi. M. Lainé était académicien, pair de France, et l'un des plus chauds partisans des doctrinaires.

— Les réfugiés polonais résident à Portsmouth, et faisant partie de l'association qui s'intitule : « La Croisade Polonoise contre l'ennemi commun », viennent de rédiger une longue adresse aux peuples de la chrétienté. Elle a été publiée par le *True Sun*.

Les réfugiés reproduisent dans ce manifeste tous les griefs de la Pologne contre ses bourreaux; ils prouvent que leur cause est celle de la civilisation et de la liberté européennes, que si on laisse Nicolas fouler tranquillement aux pieds les traités et anéantir la nationalité polonoise, sans doute l'ambitieux autocrate voudra porter plus loin ses envahissements et son despotisme. Les réfugiés terminent en déclarant qu'ils n'attendent plus rien des rois ni des cabinets, mais que tout leur espoir est dans les sympathies et les généreux sentiments des peuples de la chrétienté auxquels, seuls, leur appel s'adresse.

« Peuples d'Europe, disent-ils, rappelez-vous que notre destin est lié aux vôtres, et que les fers dont on charge une seule nation, ne sont que le premier anneau de la chaîne que l'on prépare pour toutes. Si les droits d'un peuple sont violés, c'est à tous les autres à en tirer vengeance. »

— La *Gazette des Tribunaux* annonce ce matin que la cour de cassation doit prononcer, dans le cours de la semaine prochaine, sur le pourvoi formé devant elle par Lacauffre.

— Les soldats ont cessé de travailler au chemin de fer de St-Germain. Ce résultat est dû à la réclamation d'un grand nombre d'ouvriers qui se sont plaints d'être sans ouvrage, tandis que l'on employait des soldats qui, déjà, avaient un salaire fixe.

Cette suspension de l'emploi de l'armée aux travaux publics ne sera que momentanée, et ne durera que jusqu'au commencement du printemps.

— La Pologne est inondée depuis quelque temps d'écrits anonymes qui appellent le peuple à l'insurrection. On croit que ces écrits sortent des presses de Londres.

— La Diète hongroise continue à témoigner sa sympathie pour la cause de la malheureuse Pologne et, dans ses dernières séances, de chaleureux discours ont été prononcés contre Nicolas. Cet homme est décidément mis au ban de l'Europe.

— Grand scandale dans le monde monarchique et religieux. Le pape vient de reconnaître officiellement la république de la nouvelle Grenade. Cette reconnaissance avait déjà été annoncée. Le *Moniteur* la confirme ce matin.

— Les gazettes d'Allemagne élèvent de nouveaux doutes sur la conclusion du traité de mariage de la reine de Portugal avec le prince de Cobourg.

— La session du congrès des Etats-Unis a dû commencer vers le milieu de ce mois. Ainsi, le message de Jackson doit être en route pour la France, et toutes les conjectures sur son contenu deviennent complètement oiseuses.

## CHRONIQUE.

Le *National* fait remarquer avec beaucoup de raison que M. Portalis, dans son fameux rapport, s'est bien gardé de nous révéler tous les faits et tous les mystères de l'instruction. Il ne nous a pas dit, par exemple, et pour un bon motif sans doute, ce qui s'était passé dans les entrevues que MM. Thiers et de Broglie ont eues à diverses reprises avec Fieschi. C'est cependant quelque chose d'assez grave que la conduite de deux ministres, dont l'un président du conseil, faisant le métier de juges d'instruction, accourant auprès d'un prévenu blessé très dangereusement, l'obsédant de questions de toute espèce, et pouvant même, en raison de l'affaiblissement de ses facultés, lui dicter, ou tout au moins lui indiquer ses réponses.

Il est avéré que ce sont MM. Thiers et de Broglie qui, les premiers, ont questionné Fieschi sur les motifs qui avaient pu le pousser à commettre son crime, et, cependant, le rapport ne dit rien de cette partie si importante de l'instruction. MM. Thiers et de Broglie auraient-ils, par hasard, rougi d'avoir empiété sur les attributions des officiers de paix, et n'auraient-ils point voulu figurer dans une instruction qui a déjà provoqué tant de réclamations si fondées ? Cela se peut. Mais, dans ce cas, la discrétion de M. Portalis à ce sujet serait une complaisance de plus à ajouter à toutes celles dont il a pris sur lui la pesante responsabilité.

Quoi qu'il en soit, le public s'étonne, et avec raison, de l'intervention des ministres dans la recherche des faits et des pensées qui se rattachaient à l'attentat du 28 juillet; il s'en étonne comme il s'est étonné de la part que des hommes moins haut placés, tels que M. Lavocat, ont prise à la découverte de ce que l'on appelle la vérité. Cette intervention de gens tout à fait étrangers à la commission d'instruction excite d'autant plus la défiance, qu'il est impossible de ne pas voir dans la direction qu'on a donnée à cette enquête, l'intention de confondre dans une même accusation Fieschi et tout le parti républicain.

D'après cette disposition, il est évident que tous les actes de procédure qui ont eu lieu depuis le 28 juillet et tous ceux qui vont suivre, n'ont pas pour but de punir l'homme qui, pour satisfaire une vengeance, ou même, si l'on veut, une passion politique, n'a pas reculé devant l'affreux prospectif de tuer plus de 50 personnes, mais bien de compromettre dans une affaire aussi exécutable un parti qu'on veut à tout prix rendre responsable du crime d'un bravo ou d'un fanatique.

(Bon Sens.)

— Il a été prononcé récemment un prodigieux discours à la chambre des représentants belges par M. de Burdine; il est monté à la tribune le 9. Il a parlé pendant toute la moitié de la séance. Or, ce n'était là que son exorde. Toute la seconde séance du 10 a été consacrée aux développements de son exposition, et il n'a pu conclure que le lendemain 11, après avoir, dans cette troisième séance, occupé la tribune pendant deux heures. Un de ses collègues l'a interrompu le 9 en lui disant : *Votre discours est une mer à boire. — Et vous la boirez*, a répondu l'impassible orateur.

— L'éditeur du *Gleaner*, journal d'Eure-et-Loir, prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, pour la reproduction d'un article du *Sun*, relatif aux nouvelles lois de la presse, a été déclaré non coupable par le jury et acquitté.

— Inquiète du long silence de M. le ministre du commerce, qui n'a point encore répondu à sa pétition, la commission des industriels nantais s'est réunie de nouveau le 12 de ce mois, et, après une mûre délibération, provoquée par une lettre du député du département, M. Dubois, elle a adressé à M. Duchâtel une lettre où l'on remarque les passages suivants :

« M. le ministre, le silence prolongé du *Moniteur* nous prouve malheureusement que vous hésitez à rendre au commerce de Nantes la justice qui lui est due, et que les inquiétudes mal fondées de quelques propriétaires de houillères du haut de la Loire vous préoccupent plus gravement que l'avenir d'une ville de 80,000 âmes, dont les réclamations sont cependant appréciées et approuvées par les économistes les plus distingués, et par tous les organes indépendants de la presse, même par celle des contrées que votre ordonnance a voulu favoriser ou protéger.

« Dans une situation de choses si extraordinaire et si fâcheuse, ce serait trahir notre mandat, M. le ministre, que de ne pas réitérer près de vous nos plus pressantes sollicitations pour que, sans plus tarder, une nouvelle ordonnance vienne rectifier celle du 10 octobre 1835, et prescrire qu'ainsi que cela n'aurait jamais dû cesser d'être le droit sur la houille étrangère sera le même à Nantes et à Bordeaux. »

— On lit dans le *Constitutionnel de Loir-et-Cher*, du 15 décembre :

« Si nous en croyons certains renseignements qui nous parviennent, le procès du grand complot ne serait pas si près de se terminer qu'on l'espérait. Il serait question d'une sixième ou septième catégorie, qu'on nommerait catégorie d'Orléans. Une liste de noms, découverte nous ne savons sur qui, aurait, dit-on, mis le pouvoir sur la piste de cette nouvelle catégorie militaire; on assure même que cette prétendue découverte, connue par la cour des pairs, n'a pas peu contribué à rendre les grands juges politiques extrêmement sévères à l'égard des sous-officiers de Lunéville.

On se rappelle qu'il y a quelque temps nous disions, d'après les journaux d'Orléans, que la police se livrait à une enquête minutieuse dans les cabinets de lecture et dans les cafés de cette ville pour connaître les habitudes, les relations et l'opinion des sous-officiers du 14<sup>e</sup> de ligne qui est resté long-temps en garnison à Orléans, et dont une partie est actuellement à Blois. Cette enquête avait probablement lieu à l'occasion de la découverte de la liste dont nous parlons plus haut.

Ce qui paraît certain, c'est que ces jours derniers le sergent-fourrier Cacault, le sergent Bourdelle et le fusilier Fresnot, tous trois du 14<sup>e</sup>, ont été arrêtés à Blois, et que ce matin même ils sont partis, sous l'escorte de la gendarmerie, pour Paris où ils doivent être interrogés par les juges d'instruction de la cour des pairs.

Il nous semble que si le pouvoir est aussi rassuré qu'il le dit sur l'esprit de l'armée, il y a de sa part une extrême maladresse à faire aujourd'hui une enquête sur une prétendue ramification qui aurait existé il y a deux ans et demi entre une prétendue association républicaine au sein du 14<sup>e</sup>

de ligne et les auteurs de l'insurrection lyonnaise, et à éterniser le procès du grand complot par l'adjonction de nouvelles catégories.

— Une plainte en adultère portée aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle par le sieur Joudelat, a révélé des détails d'une bien affligeante immoralité de la part de la prévenue.

Le plaignant s'exprime ainsi :

Messieurs, un grand malheur m'était arrivé dans la nuit du 10 au 11 juin dernier ; j'ai manqué d'être assassiné par le complice de ma femme que j'avais surprise en flagrant délit : à la suite d'une querelle et d'une lutte fort vive, au milieu de l'obscurité, entre moi et le complice de ma femme, j'ai frappé mortellement mon adversaire ; j'ai été traduit pour ce fait devant la cour d'assises de la Seine, qui a prononcé mou acquittement par son arrêt du 27 octobre dernier ; j'aurais cru que d'après mon malheur, ma femme, comme mère et comme épouse, serait rentrée dans la voie de la vertu. Mais pendant que j'étais sous les verrous de la Force, attendant mon jugement pour ce meurtre involontaire de ma part et qui avait été provoqué par l'inconduite de ma femme, j'appris que non contente de cet accident, et profitant de mon absence forcée, elle continuait de mener une vie plus scandaleuse que jamais avec un jeune homme qui m'était inconnu.

Vous pouvez juger, Messieurs, quel exemple atroce d'inconduite elle étalait aux yeux de ses malheureux enfants, dont l'aînée est une petite fille âgée seulement de neuf ans. Pauvres enfants, qui étaient privés des secours de leur malheureux père détenu pour lors à la Force ! c'est pourquoi du fond même de ma prison, j'ai adressé une plainte à M. le procureur du roi. (Vive sensation.)

Le tribunal, après en avoir délibéré, condamne la femme Joudelat, qui fait défaut, à deux ans de prison, et le sieur Lewkowitz, son complice, à six mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

— Un tout petit jeune homme monte avec beaucoup de résolution les degrés de l'escalier de la Souricière, s'assied d'aplomb sur le banc des prévenus, et se passe négligemment les doigts dans les cheveux, pendant que M. le président lui annonce qu'on lui impute plusieurs vols commis par lui sur la voie publique.

Les sergents de ville viennent déposer qu'ils ont surpris le jeune prévenu la main dans la poche d'un honnête bourgeois qui s'amusait à voir les images du boulevard Bonne-Nouvelle.

M. le président, au prévenu : Vous aviez sur vous cinq mouchoirs de poche quand on vous a arrêté.

Le prévenu : Très-vrai, mon président.

M. le président : A quoi bon tous ces mouchoirs ?

Le prévenu : Absolument destinés à mon usage particulier ; je mouche considérablement. (Ou rit.)

M. le président : Et d'où vous provenaient tous ces mouchoirs ?

Le prévenu : Je pourrais facilement mentir en disant que je les ai achetés ; mais la vérité est que je les ai trouvés.

M. le président : Trouvés ! tous à la fois ?

Le prévenu : Pas tout-à-fait, ç'aurait été avoir trop de bonheur ; le hasard a mieux aimé me servir à plusieurs reprises.

M. le président : Et les tabatières qu'on a aussi trouvées sur vous ?

Le prévenu : Mon Dieu, rien que trois, et en huis, encore pour ma consommation quotidienne ; je prise en très grande abondance.

M. le président : Les avez-vous trouvées aussi, ces tabatières ?

Le prévenu : Toujours par le même principe de vérité, je dois déclarer que je les ai achetées à un marchand... qui passait.

Le tribunal a condamné le prévenu à 6 mois de prison.

## EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Les nouvelles suivantes sont extraites d'une correspondance particulière.

L'armée carliste qui s'était concentrée dans les environs d'Estella, a fait un mouvement subit le 9, abandonnant tous les points qu'elle occupait pour prendre les positions suivantes :

Iturbe s'est dirigé avec 12 bataillons et 4 pièces d'artillerie sur Los Arcos, Sansol et Torralba.

De son côté, le général en chef Eguia se mit en marche sur Salatierra avec 7 bataillons.

Le brigadier D. José Garcia se trouvait, le 8, aux environs d'Estella ; il gardait cette ville et les villages environnants.

Vittoria et Logrono étaient occupés par trois colonnes, composées de 14,000 hommes et de 600 chevaux.

La colonne du brigadier Ocaña occupait, le 8, Lérida ; elle se compose de 2,500 hommes et de 300 chevaux.

La colonne du brigadier Mendez Vigo, composée d'environ 3,000 hommes, se trouvait à Mendigorria.

Le 10, 100 artilleurs et 300 hommes d'infanterie, sortis de Bilbao par mer, sont arrivés à St-Sébastien pour renforcer la garnison.

On assure que le brigadier don J. Antonio Guergué, arrivé, le 9, à Estella, a été arrêté et va être jugé par un conseil de guerre.

Don Carlos se trouvait le 10 au soir à Onate.

(Journal de Paris.)

SARDAIGNE. — L'Éclaircisseur de la Méditerranée donne les nouvelles suivantes, sous la date de Toulon, le 12 :

Depuis quelque temps il n'est entré dans le port de Marseille aucun navire de Sardaigne. On ne peut donc avoir aucun renseignement positif sur le mouvement qui a dû avoir lieu dans ce pays. Voici les bruits recueillis de la bouche de quelques capitaines génois. Il y a eu un fort mouvement à Cagliari. Le motif réel ou feint est celui-ci : Charles-Albert a mis un droit sur toutes les marchandises et produits sardes qui seraient importés dans les états de Gènes. Les Sardes ont trouvé la mesure vexatoire, odieuse et injuste. Ils ont fait des réclamations qui n'ont pas été accueillies, et ils se sont soulevés. D'autres disent que le mouvement avait un but politique, et que le pavillon espagnol a été arboré sur quelques points de l'île.

L'embargo n'a pas été mis sur les bâtiments venant en Italie et en France ; mais l'état de trouble du pays et le droit mis sur les marchandises empêchent le départ des bâtiments.

Les dernières lettres de Gènes disent que trois grands navires (régates), quelques bricks et 13 chaloupes canonnières étaient en armement. Deux régates chargeaient les approvisionnements et

une des munitions. La Sardaigne n'a pas besoin de provisions ni de munitions, car elle en a, puisqu'elle produit de tout.

Ce ne serait donc pas en Sardaigne qu'iraient ces bâtiments, quoi qu'on dise à Gènes que l'expédition est pour cette île.

Notre gouvernement jugera sans doute à propos de surveiller les mouvements de cette escadre. Déjà même, dit-on, les ordres ont été donnés et les bâtiments qui sont sortis dans ces derniers temps du port de Toulon pour les côtes d'Italie, avaient mission d'aller surveiller les bâtiments sardes.

ALLEMAGNE. — Sous la date de Berlin, le 1<sup>er</sup> décembre, la Gazette d'Augsbourg, publie une sorte de profession de foi de l'union commerciale allemande en faveur de la liberté commerciale :

« Les propositions faites par les Etats-Unis pour conclure un traité de commerce avec l'association allemande ont produit ici la plus grande sensation, dit cette feuille, non tant à raison des avantages directs qu'elles promettent que par la considération que ce sont les premiers fruits que nous recueillons de l'extérieur par la liberté commerciale allemande, et qu'elles nous font reconnaître la position importante que nous avons acquise parmi les nations commerçantes.

Les américains prouvent, par ces propositions, qu'ils sont plus prompts que toute autre nation à comprendre leurs avantages et plus habiles à en profiter.

La France et l'Angleterre ne resteront pas long-temps en arrière ; elles n'attendront pas que l'union commerciale, mieux consolidée, les traite comme elles ont traité l'Allemagne pendant une si longue suite d'années.

La France réduira ses droits sur les bateaux et sur les toiles allemandes, afin d'obtenir un débouché en Allemagne pour ses vins et ses soieries.

L'Angleterre réformera son bill sur les céréales, réduira ses droits sur les produits et fabrications allemandes pour prévenir de nouvelles augmentations sur ses cotons, son fer, etc.

M. Bowering, qui parcourt en ce moment la Suisse, et n'est peut-être pas éloigné de venir aussi plus tard en Allemagne, pourra dire à son gouvernement qu'on ne gardera le marché allemand que par de justes concessions, et ce bon conseil trouvera d'autant plus accès chez les ministres anglais, que le bill des céréales est une mesure des torys qu'ils ont inventée dans l'unique but d'amener aux dépens du pays une plus forte rente dans leurs bourses. L'adhésion de l'Amérique du nord à l'association commerciale est d'ailleurs d'un puissant intérêt relativement à l'Angleterre. L'Amérique et l'Allemagne sont les meilleures pratiques des manufactures anglaises ; on peut admettre qu'entre elles deux elles consomment plus d'un tiers des exportations anglaises. Elles ont toutes deux le même intérêt à ce que l'Angleterre diminue les droits sur les produits étrangers, et si elles y invitaient l'Angleterre d'un commun accord, il pourrait bien arriver que ce pays se trouvât enfin aussi disposé de son côté à se rapprocher du principe de la liberté de commerce qu'il ne cesse de prêcher aux autres, mais qu'il n'a guère mis lui-même à exécution.

On assure que le gouvernement américain reconnaît parfaitement la communauté de cet intérêt et l'importance de son adhésion directe à l'association commerciale allemande, et que les avantages à en retirer pour l'avenir forment l'objet principal de la mission de M. Wheaton.

On a prétendu même que son gouvernement avait des projets bien plus grands encore auxquels le rapprochement avec l'union commerciale ne devrait servir que d'introduction. Il aurait reconnu que l'état actuel de confusion dans l'économie des nations demandait nécessairement une grande mesure ; que la contradiction qui existe entre la pratique et la théorie ne pouvait durer plus long-temps : qu'il est temps enfin que ceux qui ont intérêt à disposer l'Angleterre à une réduction de ses droits se réunissent et prennent des mesures en commun.

On aurait aussi l'intention de mettre en avant la convocation d'un congrès commercial permanent européen-américain, où seraient représentées toutes les puissances qui auraient l'espoir d'en profiter, et où il serait délibéré sur les avantages de concessions mutuelles. Ce congrès communiquerait le résultat de ses débats, non-seulement aux gouvernements intéressés, mais à tout le public.

Quoi qu'il en soit, il est certain que cette proposition, toute gigantesque qu'elle paraisse, est conforme au temps, et qu'elle sera mise à exécution, plus tôt ou plus tard, parce que c'est le seul moyen d'arriver à la plus grande liberté commerciale. Dût l'Amérique ne point prendre l'initiative, l'union commerciale allemande pourrait bien s'y trouver un jour engagée.

Nous sommes persuadés qu'elle ne s'adresserait pas en vain à cet effet à la Hollande, la Belgique, la Suisse, au Danemark, à la Suède et au Portugal, ainsi qu'aux états américains, et que les députés de ces états n'attendront pas long-temps l'adhésion de l'Angleterre, de la France et de la Russie.

## VARIÉTÉS.

UNE SCÈNE DE LA TERREUR ROYALISTE.

La scène se passe à Poitiers en 1816.

Or, on ne plaisantait pas à cette époque d'aimable mémoire. Je veux vous donner un petit échantillon des moyens persuasifs qu'on employait pour nous royaliser, nous autres garnements d'étudiants en droit, qui sortions presque tous des bataillons de fédérés, formés dans les Cent-Jours. Il y avait alors spectacle à Poitiers ; bien entendu que les purs faisaient jouer *Vive Henri IV* à Porcheste au commencement de chaque représentation. Il fallait entendre à ce moment les hurlements qui, des premières, nous arrivaient au parquet et au parterre pour nous faire mettre bas le chapeau. La légion de la Vienne, qui se formait alors à Poitiers, se distinguait par un royalisme que l'école de droit était loin de partager ; delà une animosité bien cordiale entre nous et quelques jeunes officiers improvisés.

La légion avait pour colonel un marquis des environs de Poitiers ; car la graine d'épinards ne se semait en 1815 que sur de nobles épaules. Chaque soir M. le marquis venait s'installer fièrement dans sa loge, et c'est à cet instant que l'air de *Vive Henri IV* se faisant entendre, on nous ordonnait de mettre chapeau bas, de sorte que nous avions l'air de rendre hommage au colonel qui se tenait assis, tandis que nous étions forcés de nous lever à son arrivée. Nous nous concertâmes donc un jour, au café, et nous résolûmes de nous tenir assis et couverts au spectacle du lendemain, à dépit d'Henri VI et de sa catin *Charmante Gabrielle*, dont

on nous cassait les oreilles depuis deux mois. De son côté, M. le marquis, informé du fait, jura qu'il nous ferait bien découvrir à son aspect.

Le soir venu, nous nous rendîmes en grand nombre au spectacle, bien décidés à résister vigoureusement à l'arbitraire, seule loi de ce temps-là. Il y avait devant l'ancienne salle une allée sombre et étroite décorée du nom de rue de Penthièvre, je crois. En passant devant, il nous sembla y voir des baïonnettes ; effectivement nous avançâmes et vîmes des fusils en faisceaux, gardés par deux ou trois grenadiers : cela promettait !

La salle était pleine, mais les dames y étaient rares. A l'heure accoutumée, M. le colonel de la légion de la Vienne fait son entrée dans sa loge et se tient debout sur le devant, tandis que les officiers nous somment à grands cris de mettre chapeau bas. Nous restions immobiles sur nos bancs : je vois encore d'ici le colonel, pâle de colère, nous crier lui-même : *à bas le chapeau, messieurs !* puis l'œil sur nous, tirer à moitié son sabre et le remettre dans le fourreau aux éclats de rire universels. Mais la scène prit bientôt un autre caractère ; M. le marquis sortit de sa loge, et un instant après, des grenadiers se présentaient à la porte du parquet et luttaient avec de vigoureux étudiants qui les serraient à la gorge et tordaient leurs baïonnettes, tandis que douze ou quinze autres envahissant l'amphithéâtre, nous couchaient en joue. Je vous laisse à penser le tumulte effroyable des cris des femmes, des imprécations réciproques, des juréments de toutes couleurs qu'on entendit alors. Nous étions tellement montés que nous eussions essayé un feu de peloton plutôt que de nous découvrir. Heureusement Poitiers avait alors pour maire un de ces véritables royalistes qui pensaient que la douceur et la justice valent mieux pour rattacher au trône que la brutalité des baïonnettes.

M. Guichard d'Orfeuille était respecté des étudiants ; il s'élança au-devant de sa loge, nous supplia de l'écouter comme un père ; et à l'instant un hurra général le salua, nous mîmes chapeau bas, aux cris de : *Vive le maire !*

Quelques années plus tard j'étais avec un ami, ancien étudiant de Poitiers comme moi, chez le restaurateur Legacque, au Palais-Royal, nous vîmes entrer un grand monsieur, faisant beaucoup de fracas en commandant aux garçons et fluisant pas s'en aller parce qu'on ne le servait pas assez vite. Nous reconnûmes parfaitement M. le marquis de la légion de la Vienne ; il avait été jugé sans doute trop ultra, même sous le drapeau blanc ; il était en disponibilité. Savez-vous aujourd'hui ce qu'il est devenu ? Oh ! nos doctrinaires qui se disent les dignes soutiens des trois couleurs savent bien déplorer la contre-révolution partout où elle se trouve ! Vous avez peut-être remarqué dans le procès des cuirassiers de Lunéville qu'il a été question d'un général qui commande les Vosges, et qui, dans une discussion avec un officier supérieur, l'avait menacé d'un pistolet : Eh bien ! il se nomme de Vennevelles ; le colonel de la Vienne se nommait aussi de Vennevelles comme lui !

La révolution de juillet l'aurait-elle fait général ?... C'est possible ; les hommes qui l'exploitent se connaissent bien en dévotions élastiques ; et d'ailleurs l'ordre de choses qu'a fait la doctrine, ne ressemble-t-il pas un peu à l'ordre de choses de 1816.

(L'Ami de la Charte de Nantes.)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(1727) Le mardi vingt-deux décembre mil huit cent trente-cinq, dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers saisis consistant en une grande quantité de souliers et baraquettes, formes pour les souliers, une grande quantité de peaux, banquette, tables, chaises, commode, poêle, chandeliers, vaisselle terre et faïence, etc., etc.

Pour le tout être payé comptant.

GANDIL.

## ANNONCES DIVERSES.

THÉÂTRE DU CIRQUE OLYMPIQUE AUX BROTEAUX.

AVIS.

Le public est prévenu qu'à dater de samedi, 26 décembre, il sera tenu chaque semaine deux grands bals vénitiens dans ledit théâtre. Les propriétaires n'ont rien négligé pour la commodité du public ; ils ont fait décorer la salle à neuf, ainsi qu'un décor peint par M. Savette. On trouvera une bonne musique conduite par M. Roset ; de même qu'une buvette et un restaurant tenus par M. Oray ; un magasin de costumes tenu par M. Blod, costumier du Grand-Théâtre. Le foyer ainsi que la salle seront parfaitement chauffés. (1726)

(1728) M. Taro, militaire en retraite, domicilié à Lyon, Petite rue Longue, n° 4, à l'honneur d'informer le public que depuis l'année 1829, époque où il a quitté les affaires, il n'a jamais autorisé Antoinette Duchamp, sa femme, à faire directement ni indirectement aucun commerce, et que ce serait à son insu et sans sa participation, que ladite Antoinette Duchamp, femme Taro, se livrerait hors de son domicile à des opérations commerciales. M. Taro prévient, en conséquence, les tiers qui auront contracté ou qui pourraient contracter, par la suite, avec ladite Antoinette Duchamp, qu'il n'entend nullement être responsable des actes et des engagements de celle-ci.

BOURSE DE PARIS du 18 décembre.

Cinq pour cent,	108f 40	108f 60	108f 40	108f 40
— fin courant,	108f 60	108f 70	108f 55	108f 65
Quatre pour cent,	99	50		
Trois pour cent,	79f 45	79f 50	79f 40	79f 45
— fin courant,	79f 15	79f 40	79f 35	79f 45
Rentes de Naples,	97f	97f 20	97f	97f 10
— fin courant,	97f 25	97f 40	97f 25	97f 30

V. PENICAUD,  
Rédacteur, l'undes Gérans.

TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 36.